

EXCO-FIDOGEST
Société Anonyme au capital de € 450 000
Siège Social : 4 rue Molière 42300 ROANNE
407 180 538 RCS ROANNE

1125
19-11-03

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 28 NOVEMBRE 2003

A 18 heures, au siège social.

Les actionnaires de la société "**EXCO-FIDOGEST**", société anonyme au capital de 450 000 euros divisé en 1125 actions de 400 euros chacune, dont le siège est 4/6 rue Molière, 42300 ROANNE, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, sur convocation faite par le Conseil d'Administration à chaque actionnaire.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Bernard CORNE, en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Madame Sylvie MIVIERE et Monsieur Daniel PEREZ, les deux actionnaires représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction, sont appelés comme scrutateurs.

Madame Michèle LA MARCA prise en dehors des membres de l'assemblée est désignée comme secrétaire.

Monsieur Gérard BLANC, Commissaire aux Comptes titulaire, régulièrement convoqué par lettre recommandée avec demande d'avis de réception est absent et excusé.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent **1125** actions sur les 1 125 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée, réunissant plus que le quorum du quart requis par la loi, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la feuille de présence, les pouvoirs des actionnaires représentés, et la liste des actionnaires,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- *Nomination d'un nouvel administrateur,*
- *Questions diverses,*
- *Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.*

Le Président fait un bref exposé puis déclare la discussion ouverte. Personne ne demandant la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de nommer Monsieur Jean-Michel LANNES, demeurant à RIORGES (42153), Rue Maréchal Foch, en qualité de nouvel administrateur, en adjonction aux membres du Conseil d'Administration actuellement en fonction, pour une période qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2005 ou 2006 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 Août 2005.

Cette période exceptionnelle a pour but de régler la durée des mandats du nouvel administrateur que celles des administrateurs en place.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Jean-Michel LANNES, présent à la réunion, accepte les fonctions qui viennent de lui être confiées et déclare qu'il n'exerce aucune fonction et n'est frappé d'aucune incompatibilité ou interdiction susceptible de lui interdire d'exercer lesdites fonctions.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président

Les Scrutateurs

Le Secrétaire